

» sous peine de confiscation des vins & de cent  
» florins d'amende &c. »

Ces trois Ordonnances reglent dans le plus grand détail, tant pour le vin que pour les autres consommations, les moyens les plus propres d'effectuer la collecte avec ordre & régularité; de prévenir les fraudes par l'attention à exiger les amendes imposées aux réfractaires, & de procurer l'assistance nécessaire aux Commissaires préposés pour la perception de cette collecte, afin de remplir l'objet auquel le Gouvernement a travaillé depuis plusieurs mois, pour le rétablissement des finances de la Province, par la méthode la plus convenable de suppléer au manquement que l'abolition des Fermes avoit occasionné dans le produit des revenus publics.

II. Les Etats de *Hollande* & de *Westfrise* ayant délibéré dans une de leurs dernières assemblées, sur les moyens de contribuer plus efficacement au soulagement de la Province, ils sont convenus de réduire encore trois hommes par Compagnie des Régimens d'Infanterie sur l'établissement de la même Province; ce qui a commencé de s'exécuter dans les derniers jours du mois de Mars. Le 25. du même mois, on tint dans toutes les Provinces de l'Union un jour d'actions de grâces, de jeûne & de prières, indiqué par les Etats Généraux, ensuite d'un Mandement qu'ils avoient donné à ce sujet. Quoique nous n'ayons pas en habitude de donner dans nos Journaux des pièces de cette espèce, sur-tout venant de ces Provinces, nous y insérerons cependant celle-ci, uniquement à cause qu'il s'y trouve des termes dignes d'attention, par le rapport que de positif a avec la situation des affaires. Voici donc ce Mandement des Etats Généraux.